

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Trois, le 9 Juin à 18 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Jean-Jacques MARTEIL, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, M. Patrick GUILBAUDEAU, M. Philippe-Jacques BLESBOIS, Mme Maryvonne LE GAL, M. Bernard BASTIER, Mme Chantal DEMANGEON, Mme Estelle MORIO, M. Didier LEMARCHAND, M. Jean-François SALVAR, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, M. Guy DECROIX, M. Régis KERDELHUE, Mme Isabelle LOISEL

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

M. Alain DESGRE à M. Joël DANIEL
Mme Annaïg MESTRIC à Mme Françoise BALLESTER
Mme Séverine LE FLOCH à M. Patrice JACQUEMINOT
Mme Françoise HENRIQUEZ à Mme Arlette BUZARE
Mme Annette FREOUX à Mme Marylise FOIDART

Secrétaire :

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	1 ^{er} Juin 2023
Date de l'affichage	2 Juin 2023
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	28
Nombre de votants	33

2023 45 **ZAC Cœur de Ville : cahier des charges de cession ou de location de terrains des îlots**

Rapporteur : C. Guéguen

Nexity a présenté le cahier des charges de cession ou de location de terrains des îlots aux membres de la commission travaux lors de la séance du 11 mai 2023.

Ce cahier des charges a pour objet de :

- 1) de définir les conditions de cession des terrains situés à l'intérieur du périmètre de la ZAC
- 2) de fixer les servitudes ainsi que les droits et obligations de l'Aménageur et de l'Acquéreur
- 3) de fixer les règles d'utilisation et d'entretien des terrains.

Il intègre un cahier des prescriptions architecturales, paysagères et environnementales (CPAPE) permettant d'assurer la cohérence du projet au-delà du dessin d'aménagement du quartier.

Le Conseil Municipal est invité à valider ce document.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU la commission Travaux, Urbanisme, Environnement, Transitions et Sécurité du 11 mai 2023 ;

VALIDE le cahier des charges de cession ou de location de terrains des îlots joint en annexe

Adopté par 24 voix pour – 9 abstentions (LE GROGNEC Pierre-Yves, DECROIX Guy, LOISEL Isabelle, KERDEKHUE Régis, BASTIER Bernard, MORIO Estelle, DEMANGEON Chantal, LEMARCHAND Didier, SALVAR Jean-François).

Pour extrait conforme,
Guidel, le 12 Juin 2023
Le Maire,
Joël DANIEL

